



**CONSEIL COMMUNAL
DE
GILLY**

Gilly, le 30 octobre 2024

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE GILLY DU 29 OCTOBRE 2024

Sous la présidence de M. Jean-Baptiste Page, le Conseil communal de Gilly a :

1. **accepté le Préavis Municipal n° 2024-11**
Adoption du volet stratégique de la stratégie régionale de gestion des zones d'activités du district de Nyon (SRGZA)
2. **accepté le Préavis Municipal n° 2024-13**
Modification de l'art. 21 des statuts de l'Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de La Côte (APEC) (plafond d'endettement)

Conformément à l'Art. 163 de la LEDP : La demande de référendum doit être annoncée par écrit à la Municipalité dans un délai de 10 jours, dès l'affichage des décisions du Conseil communal.

Le Président

Jean-Baptiste Page



La Secrétaire

Véréna Ganz